

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03827

Numéro SIREN : 507 436 137

Nom ou dénomination : THIERRY ROBERT SAS

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009339

THIERRY ROBERT S.A.S

Société par Actions Simplifiée au capital de 978.600 Euros

Siège social : 105, Rue de Créqui 69006 – LYON

507 436 137 RCS LYON

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30.09.2017

Certifies conformes

Le Président

Monsieur Thierry ROBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' and 'R' combined, with a horizontal stroke across the middle.

Liasse IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SAS THIERRY ROBERT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise 105 rue de Créqui 69006 Lyon		Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 5 0 7 4 3 6 1 3 7 0 0 0 1 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 7	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC
		Frais de développement * CX	CQ
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG
		Fonds commercial (1) AH	AI
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO
		Constructions AP	AQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS
		Autres immobilisations corporelles AT	AU
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières * BH	BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM
		En cours de production de biens BN	BO
		En cours de production de services BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis BR	BS
		Marchandises BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY
		Autres créances (3) BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	
	TOTAL (III) CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Écarts de conversion actif * (VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 568 167	1A 32 556
Renvois (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS THIERRY ROBERT		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 978 600)	DA	978 600			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	18 760			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	357 766			
	Report à nouveau	DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 104			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL	1 468 231			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	35 765			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 668			
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 948			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA				
Compte régularisé	EB					
TOTAL (IV)	EC	67 381				
Ecart de conversion passif *	ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 535 612				
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Écart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	67 381				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS THIERRY ROBERT		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	
		FG	FH	
		187 000		
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	
		187 000		
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
Autres produits (1) (11)				
Total des produits d'exploitation (2) (I)		FR	190 681	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*		FS	
	Variation de stock (marchandises)*		FT	
			(8 153)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*		FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*		FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*		FW	
			51 123	
	Impôts, taxes et versements assimilés *		FX	
			1 842	
	Salaires et traitements *		FY	
			57 681	
	Charges sociales (10)		FZ	
			21 893	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions	GA	16 384
			GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD			
Autres charges (12)	GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)		GF	140 772	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG	49 909	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	
			75 653	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	
			2 391	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	
Différences positives de change		GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)		GP	78 043	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	
	Différences négatives de change		GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT	
Total des charges financières (VI)		GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV	78 043	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW	127 952	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS THIERRY ROBERT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HI			
			HJ			
Impôts sur les bénéfices *			HK	14 848		
			HL	268 724		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HM	155 620		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HN	113 104		
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)						
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *		HP	
			Crédit bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	3 681
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
	obligatoires			A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 535 611,50 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 113 104,45 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/12/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas d'immobilisations décomposables
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 148 727

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	72 613	12 389	1 596	83 407
Immobilisations corporelles	1 065 320			1 065 320
Immobilisations financières				
TOTAL	1 137 933	12 389	1 596	1 148 727

Amortissements et provisions d'actif = 32 556

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	17 768	16 384	1 596	32 556
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	17 768	16 384	1 596	32 556

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Agencements	13 072	3 098	9 974	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	53 501	24 248	29 253	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau	2 961	1 294	1 667	de 2 à 3 ans
Mobilier	13 873	3 917	9 957	de 3 à 5 ans
TOTAL	83 407	32 556	50 851	

Etat des créances = 69 154

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 600		3 600
Actif circulant & charges d'avance	65 554	65 554	
TOTAL	69 154	65 554	3 600

Annexes (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 978 600**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9786	100,00	978 600
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	9786	100,00	978 600

Etat des dettes = 67 381

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	35 765	35 765		
Fournisseurs	4 668	4 668		
Dettes fiscales & sociales	26 948	26 948		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	67 381	67 381		

Charges à payer par postes du bilan = 5 802

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 668
Dettes fiscales & sociales	1 134
Autres dettes	
TOTAL	5 802

Annexes (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer = 5 802

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis. fact non parv.(408100)	4 668
TOTAL	4 668

Dettes fiscales et sociales	Montant
Etat charges a payer(448600)	1 134
TOTAL	1 134

THIERRY ROBERT S.A.S

Société par Actions Simplifiée au capital de 978.600 Euros
Siège social : 105, Rue de Créqui 69006 – LYON
507 436 137 RCS LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSOCIE UNIQUE **DU 16 MARS 2018**

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 113.104,45 euros de la manière suivante :

- | | |
|--|-----------------|
| ▪ A concurrence de 5 656,00 euros au poste « Réserve Légale » ci | 5 656,00 euros |
| ▪ A concurrence de 65 000,00 euros à distribuer à l'Associé unique
A titre de dividendes ci | 65 000,00 euros |
| ▪ Le solde soit la somme de 42 448,45 euros au poste « Autres Réserves »
Ci | 42 448,45 euros |

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 403 231 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour et dans les délais légaux.

L'Associé unique rappelle que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20 % de prélèvements sociaux.

Peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement (12,80 %) les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,80 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 65 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques



fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Associé unique prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution a été adoptée par l'Associé unique le 16 mars 2018

Le Président

Monsieur Thierry ROBERT

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'T' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.